Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200068989-20251215-CA_2025_196-DE

Extrait du registre des délibérations

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 15 décembre 2025	N° DE L'ACTE : CA- 2025-196

Le lundi 15 décembre 2025, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : vendredi 5 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 97 titulaires - 49 suppléants

Présents : 75 – Procurations : 13 – Voix délibératives : 88

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Mickaël CHEVALIER, Gérard VILT, Bruno RICARD, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Christophe OLLIVIER, Philippe GUESDON, Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER, Gaétan ACCOH, Yves BRUNET, Céline ENGEL, Marie-Claire DOUENAT, Marcel ROBERT, Dominique BRIAND, Eliane LUCAS, Brigitte BALAY- MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, René DEGRENNE, Didier DERU, Françoise DESPRES, Yannick HELLIO, Matthieu JOUNEAU, Laurence LE DU-BLAYO, Odile MIEL-GIRESSE, Michèle MOISAN, Roger COSTARD, Géraldine LUCAS, Didier SAILLARD, Sandrine DEUTSCHMANN, Jean-Paul GAINCHE, Didier MORAIN, Gérard BERHAULT, Isabelle RICHEUX, Jean-René CARFANTAN, Marie-Jeanne DESPRES, Céline LABBE, Myriam CHERDEL, Didier MIRIEL, Sylvie VADIS, Daniel FOUERE, Olivier ESTIENNE, Yann GODET, Solenn MESLAY, Michel DAUGAN, Anne CHARRE, Dominique PERCHE, Fabrice RIVALLAN, Ronan TRELLU, Chantal MICHEL, Marie-Madeleine MICHEL, Gilles COUPU, Martial FAIRIER, Dominique RAMARD, Loïc DAUNAY, Michel DESBOIS, Jean-Yves VILLALON, Loïc LORRE, Didier IBAGNE, Françoise HEDE, Pascal GODET, Cécile METAYE-BRUNET, Jean-Luc BOISSEL

Conseillers communautaires suppléants présents : Monique LEMOINE

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Quentin RENAULT pouvoir à Céline ENGEL, Stella CORBES pouvoir à Suzanne LEBRETON, André DURAND pouvoir à Daniel FOUERE, Cécilia DELAROCHE pouvoir à David BOIXIERE, Mathilde PILLOT pouvoir à Bruno RICARD, Alain BROMBIN pouvoir à Loïc LORRE, Arnaud CARRE pouvoir à Françoise DESPRES, Patrick BARRAUX pouvoir à Céline LABBE, Régis CHAMPAGNE pouvoir à Sylvie VADIS, Clémence ESSEVAZ-ROULET pouvoir à Didier IBAGNE, Françoise LEOST-TREMEL pouvoir à Philippe LANDURE, Jean-Louis NOGUES pouvoir à Christophe OLLIVIER, Olivier NOEL pouvoir à Thierry ORVEILLON

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200068989-20251215-CA_2025_196-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 15 DECEMBRE 2025	DELIBERATION
	Finances	N° DE L'ACTE : CA- 2025-196
FINANCES		
Objet : Fiscalité locale - Vote des taux d'imposition et produit 2026		

Rapporteure : Madame Suzanne LEBRETON

Conformément aux orientations prévues dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires, Dinan Agglomération maintient le niveau de fiscalité de ses taux et produits à celui de 2025, à l'exception du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) revu à la baisse comme récapitulé dans le tableau ci-après :

TAXE	Taux 2025 ou Produit 2025	Taux 2026 ou Produit 2026
Taxe d'habitation (TH) (résidences secondaires)	14,37 %	14,37 %
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	1,96 %	1,96 %
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	8,92 %	8,92 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	25,85 %	25,85 %
Versement mobilités (VM)	0,40 %	0,40 %
Gestion des eaux en milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) – produit appelé	1 020 000 €	1 020 000 €
TEOM	Secteur « collecte sélective en porte à porte » 13,10%	Secteur « collecte sélective en porte à porte » 12,90 %
	Secteur « collecte sélective en apport volontaire » 12,10 %	Secteur « collecte sélective en apport volontaire » 11,90 %
	Beaussais-sur-Mer : 10,90 % (Pour mémoire lissage jusqu'en 2026 vers le taux cible de 12,10%)	Beaussais-sur-Mer 11,90 % (Fin du lissage 2026)

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200068989-20251215-CA_2025_196-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les arrêtés préfectoraux des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu la délibération n°CA-2023-021 du Conseil Communautaire en date du 27 février 2023 portant intégration fiscale progressive de la Commune de Beaussais-sur-Mer,

Vu la délibération n°CA-2024-160 du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2024 portant approbation des taux d'imposition et produit 2025,

Ainsi et considérant l'ensemble de ces éléments,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- Fixer le taux de taxe d'habitation 2026 à 14,37 %,
- Fixer le taux de taxe foncier bâti 2026 à 1,96 %,
- Fixer le taux de taxe foncier non bâti 2026 à 8,92 %,
- Fixer le taux de cotisation foncière des entreprises 2026 à 25,85 %,
- Fixer le taux de versement transport 2026 à 0,40 %,
- Fixer le produit fiscal « GEMAPI » attendu pour 2026 à 1 020 000 €,
- Fixer les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2026 comme suit :
    - Secteur Collecte sélective en porte à porte : 12,90%
    - Secteur collecte sélective en apport volontaire : 11,90%
    - Beaussais-sur-Mer : 11,90%

Délibération adoptée à la majorité
par 85 voix Pour, 1 voix Contre,
(Abstentions : 2)

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. *L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.*

A DINAN, le 17 décembre 2025

La secrétaire de séance,
Suzanne LEBRETON,

Le Président,
Arnaud LECUYER,

DINAN AGGLOMÉRATION